



BESNOITIOSE :

Nous pouvons toujours limiter son expansion !

Dans la revue *REUSSIR (bovins viande)* de février, l'article sur la gestion de la Besnoitiose dans les Pyrénées, a fait réagir certains d'entre vous.

Pour lutter contre cette maladie, libre à chacun de voir ce qu'il est capable de mettre en place. Les GDS sont convaincus de ce qu'ils font et de l'intérêt primordial du sanitaire dans la conduite d'un troupeau, mais ils sont loin d'avoir des œillères. Nous savons bien qu'il y a une multitude d'autres facteurs à prendre en compte dans la réforme et la conduite d'un cheptel.

Tant que vous pouvez lutter contre la besno, il faut absolument saisir votre chance et essayer ! Si vos voisins ne font rien, il faut les convaincre. Mais cela est un faux prétexte pour ne pas engager de lutte dans votre cheptel. En Ardèche, ou bien sur des alpages en Isère, un simple fil permet de limiter fortement (le risque 0 est impossible) la contamination et de maintenir des cheptels sains à côté de cheptels positifs (principe de Biosécurité).

Les Pyrénées sont une **région endémique**. L'absence de cas cliniques est le reflet des observations faites dans les autres territoires français : seuls 10 à 20 % des bovins positifs développent une forme clinique. Chez eux, à la moindre suspicion clinique, le bovin est réformé. Le cheptel français ne vit pas en autarcie. Il faut savoir que la Belgique impose déjà des exigences vis-à-vis du statut besno des bovins exportés et des cheptels de provenance. L'Italie, commence également à évoquer cette idée. La France est aussi accusée par ses voisins (Belgique, Allemagne, Hongrie...) d'être à l'origine des cas de besno qui ont été découverts dans ces pays. Nous pouvons nous vanter d'avoir un excellent cheptel d'un point de vue diversité des races et niveau génétique. Malheureusement, si tout cela est plombé par la besno, nous pourrions ranger notre fierté. En résumé, nous ne pourrions plus vendre nos broutards pour l'export et nous ne pourrions plus vendre notre génétique, au point d'avoir des races connues et reconnues comme étant positives en besno. Je vous laisse imaginer comment le marché français réussirait à s'adapter à ce scénario catastrophe.

Jean Francois DURIEZ, Président de la commission

Prophylaxie des petits ruminants : C'est parti !



La période a commencé au 1^{er} janvier. Elle est quinquennale. Les prophylaxies « **Brucellose ovine et caprine** » doivent être terminées pour le 30 septembre 2023.

Quels sont les cheptels concernés ?

- Tous les mâles non castrés âgés de plus de 6 mois
- Tous les animaux introduits depuis le contrôle précédent
- 25 % au moins des femelles en âge de reproduction (sexuellement mature) ou en lactation sans que leur nombre puisse être < à 50, choisies sur l'ensemble des sites de l'exploitation. Dans les cheptels comprenant moins de 50 de ces femelles, l'ensemble de ces femelles doit être contrôlé.

Les communes concernées sont disponibles auprès de la DDPP 03.21.21.26.26 - Mr Grusezezack.

GRIPPE AVIAIRE : situation inquiétante

La situation nous démontre que le virus est très présent dans la faune sauvage et peut encore largement impacter les élevages ! Ces derniers jours, le virus de l'IAHP a été identifié sur des oiseaux retrouvés morts à Calais mais aussi dans le Nord, impactant le Pas-de-Calais. **Des zones de contrôle temporaire (ZCT)** de 20 km autour de chacun des sites ont été mises en place.

Deux autres ZCT sont toujours active dans le département (autour de Boulogne-sur-Mer et Wimille mais aussi à la limite avec la Somme, du fait d'oiseaux retrouvés morts à Saint-Quentin-en-Tourmont).

Un vaccin prochainement ?

L'expérimentation des vaccins est en très bonne voie avec l'espoir d'une vaccination à **l'automne 2023**, selon les propos du Ministère de l'Agriculture.

Source : T&T du 02/12/222

IBR, comment devenir Indemne !

- Il ne faut **plus détenir de bovins infectés** ou vaccinés depuis au minimum 1 mois
- Avoir obtenu une série d'analyses favorables réalisée **individuellement de tous les bovins âgés de 12 mois et plus**
- Puis avoir obtenu **une seconde** série d'analyses favorables réalisée individuellement sur les bovins âgés de 12 mois et plus au moins 2 mois plus tard, et au plus tard à la fin de la campagne n+1.
- Sinon, avoir obtenu une série d'analyses favorables réalisée **sur l'ensemble** des bovins du cheptel.
- Ne pas disposer d'anomalie administrative autre.

L'Allègement des Prophylaxies IBR, ça concerne qui ?

La nouvelle réglementation en IBR permet aux troupeaux qui sont indemnes et dont le cheptel est suivi depuis plus de 3 campagnes de bénéficier d'un **allègement de leurs prophylaxies en IBR**. Concrètement, la surveillance IBR ne concerne **pas plus de 40 bovins de 24 mois et plus**, les analyses sont faites en mélange, et **les laitiers** ne sont dépistés que **2 fois /an**.

Ces cheptels ne sont pas juxtaposés à un atelier d'engraissement, ni à un centre de rassemblement.

Ils représentent 84% du cheptel.

Surveillance I.B.R. Analyses sur lait de tank

Pour rappel et dans un cadre réglementé, elles sont à **la charge de l'éleveur**, et depuis décembre 2022, sont réalisées sur des périodes différentes selon la qualification et l'antériorité de l'obtention de la qualification Indemne.

Fév	Av.	Juin	Aout	Oct.	Déc.
Ind<3ans	Ind<3ans	TOUS	Ind<3ans	Ind<3ans	TOUS

BVD : boucler les veaux mort-nés



A partir du 1^{er} mars 2023, le bouclage des veaux mort-nés devient obligatoire !

Plusieurs intérêts à cela : assurer une traçabilité complète, limiter la circulation discrète du virus en détectant **tous** les résultats positifs, donner un statut BVD aux mères qui en seraient dépourvues et ainsi **accélérer le passage à la phase 2 du plan d'éradication** (suivi sérologique).

Des formations réussies !

C'est à WILLEMAN et LICQUES que nos éleveurs se sont retrouvés pour parfaire leurs connaissances ! **Nous remercions chaleureusement** nos intervenants Dr Meurisse, M Fourcroy (pareur) et les éleveurs ayant ouverts leurs portes pour nous accueillir.

Boiteries/parage avec la laiterie NOVANDIE



Biosécurité & maladies respiratoires



Matériel de contention à prêter ou louer ?

Vous disposez d'un couloir ou d'une cage de contention mobile, en CUMA, en copropriété ou personnellement. Vous pourriez le prêter ou le louer à d'autres éleveurs ? Merci de nous l'indiquer pour créer un recensement : GDS62 03.21.60.48.98.

Conformément à ses statuts, le Conseil d'Administration réunit ce 02 février, a procédé aux élections de son Bureau.

Deux jeunes éleveurs rejoignent l'équipe en place : messieurs Mathieu Béthencourt et Guillaume Derollez. Félicitations à eux pour leur engagement.

Composition :

Président : Valéry Lecerf – éleveur bovins Viande et ovins à Cavron St Martin (Pays de Montreuil)

Vice Présidente : Betty Tourret- éleveuse bovins Lait et caprins à Audresselles (Boulonnais)

Vice Président : Laurent Nayet -éleveur bovins Lait et porcs à Prédefin (Ternois Ouest)

Secrétaire : Hervé Bardé – éleveur bovins Lait à Vacqueriette Erquières (Ternois Ouest)

Secrétaire adjoint : Didier Devulder- éleveur bovins Lait et Viande à Merck St Liévin (Haut Pays)

Trésorière : Hélène Heumel - éleveuse bovins Lait et porcs à Boisdighen (Haut Pays)

Trésorier Adjoint : Jean François Duriez - éleveur bovins Lait à Diéval (Ternois Ouest)

Membres : Nathalie Poyer – éleveuse bovins Viande à Herly (Haut Pays)

Thierry Dufour - éleveur bovins Lait à Sus st Léger (Ternois Est)

Guillaume Derollez - éleveur bovins Lait à Rumilly (Haut Pays)

Mathieu Béthencourt - éleveur bovins Viande et ovins à Rebreuve Ranchicourt (Béthunois)

Les élus et référents des commissions techniques sont les suivants :

COMMISSIONS	ELUS	REFERENTS TECHNIQUES
Maladies Réglementées (dont IBR/BVD)	Betty Tourret	Monique Bœuf -IBR Camille Top - BVD
Paratuberculose	Hervé Bardé	Marine Colpart
Avortements et Maladies Respiratoires	Didier Devulder	Marine Colpart
Santé du Veau	Thierry Dufour	Audrey Robieu
Besnoitiose	Jean François Duriez	Camille Top
Zoonoses et Biosécurité	Laurent Nayet	Marine Colpart
Petits Ruminants	Valéry Lecerf	Camille Top

Tous sont à votre disposition ; n'hésitez pas à les solliciter en cas de besoin.



Concours *Trucs et Astuces* : vous avez jusqu'au 31 mars 2023

Les Chambres d'agriculture des Hauts de France lancent un concours pour les éleveurs. Nous vous invitons à y partager **vos astuces sanitaires** (contention, biosécurité, ...) **qui améliorent votre quotidien** ! Pour y participer, cliquez [ICI](#) ou rendez vous sur leur site.



☎ Tél : 03 21 60 48 98

✉ gds62@reseaugds.com

📍 56 Avenue Roger Salengro BP 80 039
62051 Saint Laurent Blangy Cedex

🖱 www.gdshautsdefrance.fr